

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-33 en date du 05/06/2012 approuvant l'avenant n°2 a la convention du 27/08/1997 portant répartition des dépenses liées au fonctionnement du RPI LA GENEYTOUSE - EYBOULEUF :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Juin 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 30 Mai 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUTHEIL Rachel.

Représentés : DUFOUR Aurore procuration à DESROCHE Roger, PASQUET Christophe procuration à GILLES Dominique.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- Considérant la convention du 27 Août 1997 qui fixe les modalités de la répartition des charges liées à la scolarisation des enfants dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune d'Eybouleuf,
- Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une garderie sur la commune d'Eybouleuf lorsque la navette ne circule pas entre les deux communes,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°02 à la convention du 27 Août 1997 signée avec la commune d'Eybouleuf concernant la répartition des dépenses induites par la mise en place d'une garderie sur la commune d'Eybouleuf dans le cas où la navette ne circule pas entre les deux écoles.

Fait à La Geneytouse, le 06 Juin 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

